



Nations Unies

Comité de l'administration publique

**Rapport sur les travaux
de la première session
(22-26 juillet 2002)**

**Conseil économique et social
Documents officiels 2002
Supplément No 24**

Conseil économique et social
Documents officiels 2002
Supplément N° 24

Comité de l'administration publique

**Rapport sur les travaux de la première session
(22-26 juillet 2002)**



Nations Unies • New York, 2002

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres.

Résumé

Le Comité de l'administration publique s'est réuni au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 22 au 26 juillet 2002. Le Comité, créé par le Conseil économique et social par sa résolution 2001/45, se compose de 24 experts nommés à titre personnel.

Comme suite à la décision 2002/206 du Conseil économique et social, le Comité a débattu des questions ci-après : a) renforcement des capacités en matière d'administration publique aux fins de l'application de la Déclaration du Millénaire; b) données de base sur le secteur public; c) examen des activités de l'ONU en matière d'administration publique.

Le Comité a défini six domaines prioritaires dans lesquels les États membres pouvaient renforcer leurs capacités d'appliquer la Déclaration du Millénaire, à savoir :

a) Le secteur public devait concevoir une stratégie lui permettant de recruter et de conserver un nombre équitable de personnes ayant les meilleures qualités de compétence;

b) Les organismes publics devaient devenir des centres de perfectionnement réputés pour leur efficacité et leur stratégie, dans une économie mondialisée et fondée sur les connaissances;

c) Les organismes du secteur public devaient mettre les techniques de l'information et des communications à profit aux fins de l'innovation et la bonne gouvernance;

d) Les pouvoirs publics devaient établir une corrélation entre les moyens financiers et les capacités de gestion, afin d'assurer une mobilisation et une utilisation optimales des ressources;

e) Les pouvoirs publics devaient concevoir et mettre en oeuvre un juste dosage de politiques et de programmes de décentralisation et de centralisation, afin de promouvoir un développement axé sur les personnes;

f) Les efforts de renforcement des capacités pouvaient bénéficier de l'établissement de données internationales probantes.

Le Comité a recommandé de prêter une attention spéciale à l'appui technique et à l'assistance professionnelle à l'intention de l'Afrique, compte tenu des besoins particuliers de ce continent. L'activité de l'Organisation des Nations Unies devait prendre en compte la notion de partenariat préconisée par le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

Le Comité a passé en revue le Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies et fait des recommandations concernant les orientations à suivre dans les secteurs ci-après : activités de plaidoyer; mise au point d'instruments d'analyse et de politique; partage de données d'expérience; coordination de l'assistance au développement en matière d'administration publique; recherche d'un terrain d'entente; fourniture d'une assistance technique pour la valorisation des ressources humaines, création

d'institutions et mesures propres à assurer l'adéquation et la connexité des technologies.

Le Comité s'est félicité du premier *World Public Sector Report* et des réalisations du Réseau en ligne des Nations Unies pour la création de capacités dans le domaine de l'administration et des finances publiques. Enfin, il a recommandé de faire du 23 juin la Journée des Nations Unies pour la fonction publique.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Organisation de la session	1–4	1
A. Durée de la session	1	1
B. Participation	2	1
C. Ordre du jour	3	1
D. Élection du Bureau	4	1
II. Principales conclusions et recommandations	5–38	1
A. Priorités mondiales	11–33	2
B. Les besoins particuliers de l’Afrique	34–38	5
III. Examen du Programme d’administration et de finances publiques de l’Organisation des Nations Unies	39–50	6
IV. Conclusion	51–54	8
Annexe		
Liste des documents		9

Chapitre premier Organisation de la session

A. Durée de la session

1. Le Comité de l'administration publique, créé par le Conseil économique et social en vertu de sa résolution 2001/45 et composé de 24 experts nommés à titre personnel par le Conseil sur proposition du Secrétaire général, a tenu sa première session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 22 au 26 juillet 2002.

B. Participation

2. Ont participé à la session les membres ci-après : Marie-Françoise Bechtel (France), Directrice de l'École nationale d'administration; Rachid Benmokhtar Benabdellah (Maroc), Président de l'Université Al Akhawayn; Jocelyne Bourgon (Canada), Présidente de l'Agence canadienne de développement international; Luiz Carlos Bresser-Pereira (Brésil), Fondation Getúlio Vargas; Giuseppe Franco Ferrari (Italie), professeur de droit public comparé, Université L. Bocconi de Milan; Geraldine J. Fraser-Moleketi (Afrique du Sud), Ministre de la fonction et de l'administration publiques; Werner Jann (Allemagne), professeur de sciences politiques, d'administration et d'organisation à l'Université de Postdam; Jin Liqun (Chine), Vice-Ministre des finances; Barbara Kudrycka (Pologne), rectrice de l'École d'administration publique de Bialystok; Gonzalo D. Martner Fanta (Chili), Secrétaire adjoint au Secrétariat général de la présidence; Kuldeep Mathur (Inde), Directeur universitaire du Centre d'études du droit et de la gouvernance, Université Jawaharlal Nehru; Beshara Merhej (Liban), parlementaire et Ministre d'État; José Oscar Monteiro (Mozambique); Akira Nakamura (Japon), doyen de l'Institut de hautes études du Département de sciences politiques de l'Université Meiji; Apolo Nsibambi (Ouganda), Premier Ministre; Dennis A. Rondinelli (États-Unis), professeur d'administration internationale (chaire Glaxo) à l'École de gestion Kenan-Flagler, Université de Caroline du Nord; Otton Solis-Fallas (Costa Rica), membre du Conseil d'administration du Centre de téléenseignement universitaire du Costa Rica; Borwornsak Uwanno (Thaïlande), Secrétaire général de l'Institut Roi Prajadhipok; Volodymyr G. Yatsuba

(Ukraine), Secrétaire d'État au cabinet ministériel. N'ont pas pu participer à la session : Jean-Marie Atangana Mebara (Cameroun), Ministre de l'enseignement supérieur; Petrus Compton (Sainte-Lucie), Procureur général et Ministre de la justice; Jaime Rodriguez-Arana Munoz (Espagne), Directeur de l'Institut national d'administration publique; Patricia A. Santo Tomas (Philippines), Ministre du travail et de l'emploi; Sakhir Thiam (Sénégal), Président de l'Université de Dakar-Bourguiba.

C. Ordre du jour

3. Conformément à la décision 2002/206, l'ordre du jour du Comité pour sa première session était conçu comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Renforcement des capacités en matière d'administration publique aux fins de l'application de la Déclaration du Millénaire.
4. Données de base sur le secteur public.
5. Examen des activités de l'ONU en matière d'administration publique.
6. Projet de programme de travail et ordre du jour de la deuxième session du Comité.

D. Élection du Bureau

4. Le Comité a élu les membres ci-après du Bureau, par acclamation :

- Président* : M. Apolo Nsibambi, Premier Ministre (Ouganda)
- Vice-Présidents* : Marie-Françoise Bechtel (France)
Luiz Carlos Bresser-Pereira (Brésil)
Jin Liqun (Chine)
Beshara Merhej (Liban)
- Rapporteur* : Jocelyne Bourgon (Canada)

Chapitre II

Principales conclusions et recommandations

5. La création du Comité a mis la transformation de la gouvernance et de l'administration publique au premier plan du programme de l'Organisation des Nations Unies. À sa première session, le Comité a souligné qu'il était urgent d'aider les États membres à renforcer les capacités visant à répondre aux besoins fondamentaux de leurs populations à l'aube du nouveau millénaire, et s'est félicité du consensus mondial historique sur les objectifs à remplir pour répondre aux besoins fondamentaux, consacré dans la Déclaration du Millénaire. Il a également reconnu qu'il était important de réformer les organismes de gouvernance et d'administration publique pour mettre en pratique la vision d'un développement humain durable contenue de la Déclaration du Millénaire.

6. Le Comité s'est félicité de l'excellent travail effectué par son secrétariat lors de l'établissement des documents de session, dont la liste figure en annexe. Il a noté qu'il souhaitait pouvoir se référer à ces documents à l'avenir et a suggéré en conséquence que son secrétariat les examine, afin de tenir compte des suggestions des experts, de les regrouper et de les rationaliser, selon que de besoin.

7. Le Comité a reconnu qu'il n'existait pas de modèle universel de réformes. Toutefois, il a estimé qu'un grand parti pouvait être tiré des pratiques des États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Le Comité a également reconnu que les programmes nationaux de changement devaient être conçus dans les pays, compte tenu de la situation économique et sociale qui leur était propre. Il a espéré que ses travaux pouvaient aider les réformateurs du monde entier en identifiant les bonnes pratiques, en soulignant les enseignements tirés et en réduisant les risques.

8. La gouvernance était la somme des interactions multiples entre l'État, le marché et la société civile. Le Comité axait son attention sur la gouvernance publique, compte tenu de l'importance de l'État, des incidences de son action sur ses partenaires et du rôle crucial qu'il jouait dans le fonctionnement du marché et de la société civile. Les seules administrations publiques ne sauraient relever la totalité des défis posés par la gouvernance. Le secteur privé et la société civile avaient également un rôle important. Il fallait

donc collaborer avec les autres agents et partenaires en matière de gouvernance.

9. Le Comité a reconnu la nécessité de tirer parti des efforts de réforme organisés au cours des récentes décennies. Les pays avaient progressé dans la voie d'une gestion fiscale rationnelle et effectué des réformes financières. Un consensus international sur le financement du développement avait été atteint à la Conférence internationale sur le financement du développement et la Déclaration du Millénaire contenait une vision d'ensemble du développement humain durable.

10. Le Comité était convaincu que le consensus mondial exprimé dans la Déclaration du Millénaire offrait à l'Organisation des Nations Unies une occasion remarquable de montrer la voie en matière de bonne gouvernance et d'administration publique rationnelle.

A. Priorités mondiales

11. Lors de l'établissement du présent rapport, le Comité n'a pas tenté de faire la synthèse des documents soumis, ni de décrire en détail les débats tenus pendant la session. Il s'est en revanche efforcé de déterminer les éléments essentiels d'un consensus qui pourrait guider l'action future aux fins de l'application de la Déclaration du Millénaire.

12. Dans son choix des principaux secteurs prioritaires d'activité, le Comité a espéré guider les États membres, par l'intermédiaire du Conseil, en signalant des domaines présentant de grands défis et de vastes possibilités en matière de gouvernance et d'administration publique. Pour favoriser un progrès effectif à brève échéance, il a décidé d'identifier un nombre ciblé et hautement sélectif de domaines, plutôt que de préparer une liste exhaustive de recommandations.

13. Le Comité a estimé que le défi posé par une bonne gouvernance consistait à renforcer les capacités, grâce à l'action des personnes et des organismes. Par leurs compétences et leurs connaissances pratiques, les personnes étaient au cœur même de l'action de l'État, puisque c'était elles qui fournissaient des services, réalisaient des innovations et menaient à bien des réformes. La bonne gouvernance devait prendre en compte la culture et les conditions des États membres.

14. Le Comité a recommandé d'axer les travaux futurs sur la gouvernance et l'administration publique sur les six domaines d'activité ci-après :

Domaine d'activité No 1
Pour renforcer les capacités, le secteur public doit recruter et conserver un nombre équitable de personnes ayant les meilleures qualités de compétence

15. Les États membres devaient envisager de déterminer et d'étudier les éléments essentiels d'une stratégie à cet effet. Certains éléments étaient prévisibles. Beaucoup dépendaient des facteurs ci-après :

- La réputation des organismes publics;
- Une stratégie efficace de recrutement, fondée sur le mérite et la compétence, associée à une stratégie de conservation des qualifications les plus critiques;
- Une rémunération raisonnable et des conditions de travail adéquates.

16. Toutefois, il restait à faire bien davantage pour :

- Comprendre l'interdépendance de ces éléments et déterminer les bonnes pratiques;
- Promouvoir des normes éthiques et lutter contre la corruption;
- Reconnaître la diversité, favoriser l'intégration et l'égalité des femmes;
- Résoudre le problème de l'exode des compétences, conséquence de la concurrence entre les secteurs privé et public, et entre pays en développement et pays développés;
- Axié l'activité des organismes publics sur les fonctions que l'État est le seul à même de réaliser ou qu'il peut le mieux réaliser.

Domaine d'activité No 2
Pour tenir compte des incidences de la mondialisation et de l'apparition d'une économie fondée sur les connaissances, les organismes du secteur public doivent devenir des centres de perfectionnement, réputés pour leur efficacité et leur stratégie

17. Les États membres devaient envisager d'étudier le concept de centres de perfectionnement du secteur

public et identifier les éléments essentiels et les mesures concrètes à prendre aux fins de cette transformation.

18. Cette transformation prendrait des formes différentes et sa cadence varierait selon la situation des États membres mais elle impliquerait probablement le passage :

- D'une tâche individuelle à l'action de l'organisation tout entière;
- De l'accent mis sur un travail à l'accent mis sur une mission et des résultats;
- De la formation à un apprentissage pendant toute la vie professionnelle;
- De la répétition de fonctions prévisibles à l'innovation;
- De l'emploi à vie à des perspectives d'emploi assorties de garanties;
- D'un modèle de gestion de type hiérarchique à des équipes et des réseaux horizontaux;
- Du repli sur soi-même à une ouverture à tous les segments de la société.

19. L'objet de l'effort de transformation serait d'examiner comment créer une culture dynamique qui permettrait aux pays en développement de sauter certaines étapes du développement et de bénéficier plus rapidement des avantages d'une économie naissante fondée sur les connaissances.

20. De plus, les travaux conceptuels seraient essentiels pour promouvoir les progrès dans les secteurs compétents s'agissant des problèmes mis en relief dans la Déclaration du Millénaire et le Plan de campagne, tels que la pauvreté monétaire, la faim, l'accès à l'eau et l'assainissement, les taudis, la santé, l'éducation, l'emploi, l'égalité des sexes et l'environnement. Les États membres réaliseraient mieux les objectifs dans ces domaines s'ils pouvaient s'appuyer sur des innovations et des processus horizontaux, démontrés par des organismes de perfectionnement du secteur public.

21. Le Comité a estimé que la recherche d'améliorations dans la fourniture de services connaîtrait, selon toute vraisemblance, davantage de succès si les bénéficiaires y participaient.

**Domaine d'activité No 3
Pour renforcer les capacités
à l'appui de la gouvernance, il faut maîtriser
les techniques de l'information
et des communications
afin de favoriser l'innovation**

22. La collecte de données et la diffusion de l'information constituent un défi pour tous les gouvernements. Or, il s'agit seulement d'une première étape dans la maîtrise de la connaissance et dans la propagation de l'innovation au sein du secteur public, dans l'économie et dans l'ensemble de la société.

23. Le Comité a reconnu que le Secrétariat a mené un travail de réflexion remarquable sur deux questions : « Capacité du secteur public à soutenir la création et l'application des connaissances, de l'innovation et de la technologie pour le développement » et « Le rôle crucial de l'administration publique et de la bonne gouvernance dans l'application de la Déclaration du Millénaire : e-administration, applications existantes et conditions à réunir ». Il a recommandé que la réflexion soit poursuivie afin de mieux définir le rôle de l'État en tant qu'agent diffuseur et utilisateur des connaissances et de la technologie, afin que l'innovation soit encouragée et soutenue dans l'ensemble de l'administration publique et dans la société tout entière.

24. En tant qu'agent diffuseur, l'État devait avoir pour rôle :

- De doter le pays d'une infrastructure d'acquisition des connaissances, y compris de systèmes de diffusion des connaissances, de l'innovation et de la technologie propres à des secteurs (santé publique, éducation et lutte contre la pauvreté, notamment);
- De favoriser le développement de réseaux;
- D'instaurer un cadre législatif qui encourage l'innovation, l'investissement privé et l'emploi de l'informatique.

25. En tant qu'utilisateurs, les institutions publiques pourraient être un puissant modèle à condition de donner l'exemple en innovant, en exploitant les connaissances et en utilisant les technologies modernes. Elles pourraient changer la manière dont fonctionne l'administration publique en adoptant les principes suivants :

- Encourager la transparence et développer la responsabilisation;
- Améliorer les services rendus (sur les plans de la qualité, des délais et de l'efficacité par rapport aux coûts);
- Axer les services sur le citoyen;
- Diffuser les connaissances et les techniques de telle manière que le public se les approprie.

**Domaine d'activité No 4
Le renforcement des capacités à l'appui
de la gouvernance suppose que l'on établisse
une corrélation entre les moyens financiers
et les capacités de gestion afin d'assurer
une mobilisation et une utilisation optimales
des ressources**

26. Des efforts importants sont faits depuis plusieurs années pour améliorer la gestion financière (politiques financières, mobilisation des ressources, comptabilité et information financière). Toutefois, si l'on veut conserver ces acquis, il convient d'aborder le renforcement des capacités selon une approche intégrée et à caractère plus global qui permette d'établir un lien entre les finances et la gestion et entre les intrants et les produits en s'appuyant sur des organes de contrôle, y compris le public.

27. Quelle que soit l'étendue de leurs activités, et quelle que soit la philosophie du gouvernement en place, les administrations publiques doivent s'efforcer de mieux travailler, c'est-à-dire qu'elles doivent s'efforcer d'obtenir des résultats optimaux pour un niveau de ressources donné. À cet égard, il convenait de réfléchir davantage aux facteurs critiques susceptibles de guider les décisions des États membres concernant l'équilibre à trouver entre les responsabilités du centre et de la périphérie, s'agissant de l'administration fiscale et financière.

28. Les États membres pourraient avoir besoin de l'aide du Secrétariat pour déterminer quelles réformes les administrations publiques pourraient mettre en oeuvre afin d'accroître au maximum leur efficacité et leur efficience, de réduire la charge financière que représente l'administration et de dégager des ressources afin de répondre aux besoins primordiaux de la société.

Domaine d'activité No 5

Le renforcement des capacités suppose aussi que l'on conçoive et que l'on mette en oeuvre un juste dosage de politiques et de programmes de décentralisation et de centralisation afin de promouvoir un développement axé sur les personnes

29. Les États membres devraient envisager de mettre au point et d'exécuter des politiques et des programmes de décentralisation (financière et administrative) efficaces et de doter les institutions centrales, régionales et locales des moyens voulus pour réaliser les objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire.

30. Pour ce faire, il fallait notamment que les États membres prennent les mesures suivantes :

- Étudier les différents types de déconcentration, de décentralisation et de délégation des pouvoirs;
- Évaluer les nouvelles capacités devant être mises en place à cette fin aux niveaux central, infranational et local;
- Forger des partenariats entre les organismes publics à tous les niveaux et au sein des institutions centrales de l'État, y compris les organes de gestion électorale, les structures d'appui au parlement et l'administration judiciaire;
- Créer un cadre légal à la participation des organisations de la société civile aux politiques et programmes décidés par le secteur public;
- Analyser la subsidiarité des pouvoirs et des ressources.

31. Il restait beaucoup à faire pour :

- Bien comprendre les liens entre la décentralisation et la réduction de la pauvreté, notamment du point de vue de l'accès aux soins de santé primaires, à l'éducation et au logement;
- Renforcer les moyens dont disposent les organes de gestion électorale et les structures d'appui au parlement;
- Accroître les moyens financiers et administratifs des administrations locales;
- Renforcer la coopération entre les administrations locales;

- Déterminer les fonctions dans lesquelles un cadre centralisé ou au contraire décentralisé convient mieux s'agissant de la conception et de l'exécution des programmes;
- Renforcer les liens budgétaires entre les administrations centrales et les administrations locales;
- Promouvoir des partenariats horizontaux entre les agents locaux au sein de la société civile, dans le secteur commercial et dans les administrations locales.

Domaine d'activité No 6

Les efforts de renforcement des capacités de l'État pourraient bénéficier de l'établissement de données internationales probantes

32. Le Comité a noté l'importance que revêtait le *World Public Sector Report* et adressé ses compliments au Secrétariat pour la pertinence et la qualité de ce premier rapport.

33. Le Comité a reconnu l'importance des travaux menés à ce jour par le Secrétariat en matière de collecte de données de base sur le secteur public dans le monde. Le Comité a montré un vif intérêt pour les débats et les travaux dans ce domaine et a recommandé qu'un sous-comité soit chargé de développer une proposition qui serait élaborée par le Secrétariat au sujet d'un suivi mondial du secteur public.

B. Les besoins particuliers de l'Afrique

34. Les besoins particuliers des pays africains sont mis en évidence dans la Déclaration du Millénaire. Si se doter de capacités en matière de gouvernance et d'administration publique est difficile pour tout pays, la tâche est immense pour les pays d'Afrique du fait de l'histoire récente du continent, de la pauvreté, des guerres et des épidémies (notamment de VIH/sida) qui accablent nombre de pays africains, et de la marginalisation du continent à l'heure de la mondialisation.

35. Le Comité a salué les efforts déployés depuis nombre d'années par les Africains pour réformer le secteur public. Pour des raisons historiques, l'État moderne n'a pas d'assise solide dans la société africaine, ce qui le rend fragile et instable. Pour consolider l'administration publique et atteindre les

objectifs de la Déclaration du Millénaire, il convient de renforcer la légitimité des institutions publiques, ce qui suppose :

- Que, dans certains cas, on recrée des institutions ou que l'on en crée de nouvelles au lieu d'améliorer les structures existantes;
- Que l'on étudie l'articulation entre l'État moderne et les mécanismes de gouvernance moins connus qui fonctionnent au niveau des communautés;
- Que l'on tienne compte de la culture d'organisation de l'Afrique).

36. Étant donné que c'est l'Afrique qui risque le plus de ne pas atteindre les objectifs fixés dans le Plan de campagne visant à l'application de la Déclaration du Millénaire, le Comité a recommandé que l'accent soit mis plus particulièrement sur ce continent, s'agissant du soutien et de l'aide technique et professionnelle à apporter.

37. Le Comité a en outre recommandé que tous les travaux futurs de l'ONU dans les domaines de la gouvernance et de l'administration publique en Afrique tiennent compte des initiatives prises ou prévues dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) ainsi que dans le Plan d'action pour l'Afrique du G-8, afin de créer le maximum de synergie et de consolider la notion de partenariat défendue par le NEPAD.

38. Enfin, les activités d'assistance technique de la Division de l'économie et de l'administration publiques du Secrétariat de l'ONU devraient être centrées en priorité sur les besoins de la région.

Chapitre III

Examen du Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies

39. Le Comité a été informé des activités de l'Organisation dans le domaine de l'administration publique, et notamment des modalités des travaux mandatés par l'Assemblée générale dans ses résolutions 50/225 et 56/213. Il a examiné un rapport du Secrétariat qui faisait le point des travaux réalisés et a étudié des propositions concernant les activités

futures afin d'aider le Secrétaire général à préparer le projet de budget-programme dans ce domaine pour l'exercice biennal 2004-2005.

40. Le Comité a approuvé sans réserve le programme de travail proposé et a reconnu qu'il importait de renforcer l'administration publique en menant des activités dans les grands domaines suivants : action de plaidoyer; élaboration d'instruments d'analyse et de politique; partage de données d'expérience; coordination de l'assistance au développement en matière d'administration publique; recherche d'un terrain d'entente; fourniture d'une assistance technique pour la valorisation des ressources humaines; création d'institutions, et mesures propres à assurer l'adéquation et la connexité des technologies.

41. Le Comité a également exprimé l'espoir que la Division de l'économie et de l'administration publiques participerait activement aux grandes manifestations internationales touchant son domaine de travail, par exemple en apportant une contribution sur l'administration électronique au prochain Sommet mondial de la société de l'information.

42. Afin de disposer d'un nouvel instrument de plaidoyer, le Comité a suggéré que le Secrétaire général présente, chaque année ou tous les deux ans, des observations sur l'état des principaux problèmes de gouvernance. À cet effet, une déclaration pourrait être faite à l'occasion de la Journée des Nations Unies pour la fonction publique. Le Comité a proposé dans ce contexte que cette journée coïncide avec la Journée de la fonction publique africaine, célébrée le 23 juin.

43. Le Comité a noté avec satisfaction que le Secrétariat s'employait avec diligence à donner suite à la recommandation du Conseil économique et social tendant à conférer des distinctions pour reconnaître la valeur du service public. Il a également souligné qu'à l'occasion de conférences et ateliers futurs, l'Organisation devrait mettre l'accent sur les domaines prioritaires qu'il avait définis ainsi que sur les questions d'administration publique liées à la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire.

44. Le Comité a reconnu qu'il existait une importante demande et des besoins considérables en ce qui concerne la mise au point d'instruments d'analyse et de politique pouvant intéresser tous les pays. Il a également souligné que, pour répondre efficacement aux besoins des fonctionnaires des gouvernements, les documents analytiques devaient être succincts, orientés

vers l'action et axés sur les conditions nécessaires au succès de l'application des bonnes pratiques. Un recueil des meilleures pratiques devrait également être rédigé et diffusé aux États membres. Le Comité a reconnu en outre que le *World Public Sector Report* constituait un très important instrument de politique capable de contribuer largement à la réalisation des objectifs de développement du millénaire.

45. Le Comité a débattu du thème du prochain numéro du *World Public Sector Report* et présenté des suggestions au Secrétariat. Il importait par ailleurs de mettre au point des instruments d'analyse et de politique permettant de tenir compte des dimensions administratives des secteurs clés pour la réalisation des objectifs de développement du millénaire (par exemple, élimination de la pauvreté, enseignement primaire et santé).

46. Le Comité a reconnu que la recherche d'un terrain d'entente sur les questions de gouvernance grâce à l'échange de données sur les meilleures pratiques et à l'organisation de grandes conférences et réunions constituait une activité essentielle qu'il importait de poursuivre en faisant fond sur l'énorme travail que l'Organisation avait déjà accompli.

47. Le Comité a noté que, dans sa résolution 56/213, l'Assemblée générale avait prié le Secrétaire général d'étudier la possibilité de réunir périodiquement, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, les hauts responsables de la réforme de l'administration publique afin qu'ils puissent débattre de questions d'intérêt commun et échanger de précieuses données d'expérience et des pratiques. Il a noté également qu'en réponse à cette demande, le Secrétariat comptait déjà présenter une contribution de fond au Forum global sur la réinvention du rôle de l'État, qui constituait une initiative dans ce domaine. Certains membres du Comité ont estimé qu'une manifestation plus structurée, directement placée sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, du type de la reprise de la cinquantième session de l'Assemblée générale qui avait eu lieu en 1996, correspondrait plus étroitement à la demande présentée dans la résolution 56/213.

48. Le Comité a également souligné que le partage d'informations et de données d'expérience constituait un important instrument pour renforcer l'administration publique dans les pays en développement et les pays en transition. Il a reconnu

l'intérêt du Réseau en ligne des Nations Unies pour la création de capacités dans le domaine de l'administration et des finances publiques pour faciliter ce type d'échanges et a recommandé que le Réseau soit davantage utilisé pour fournir des services consultatifs et organiser des activités de formation. Le Comité a également présenté d'utiles directives quant aux moyens de donner effet à la demande de l'Assemblée générale selon laquelle le Réseau devrait être étendu pour renforcer la capacité des administrations publiques et des ministères nationaux.

49. Le Comité a souligné qu'étant donné la haute priorité accordée à la satisfaction des besoins spéciaux de l'Afrique dans la Déclaration du Millénaire, l'assistance technique devrait être orientée essentiellement vers ce continent. Il a recommandé aussi qu'elle soit liée à des initiatives régionales telles que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, et axée sur des groupes de pays et non sur des États membres particuliers. Il a également suggéré que l'assistance technique soit fournie de manière à tenir compte des différences que présentent les pays et à assurer une étroite participation des gouvernements. Elle devrait en outre être orientée vers les domaines prioritaires qu'il avait lui-même définis. Le Comité a recommandé que la fourniture de services consultatifs constitue le principal objectif de l'assistance technique. En ce qui concerne la valorisation des ressources humaines, il a fait l'éloge de l'initiative organisée conjointement par le Secrétariat de l'ONU et l'Association internationale des écoles et instituts d'administration.

50. Le Comité a pris note des activités du Secrétariat tendant à assurer des synergies entre les travaux des divers départements et organismes du système des Nations Unies dans le domaine de l'administration publique. Il s'est félicité de la contribution apportée à la réunion par les observateurs de départements et organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales et a encouragé le Secrétariat à continuer de mettre à profit l'apport et l'avantage comparatif des divers départements et institutions. Enfin, il a reconnu l'importance d'un apport supplémentaire d'assistance au développement aux pays en développement et en transition dans ce domaine. Il a approuvé l'initiative présentée sur la gestion de l'aide et l'obligation redditionnelle afférente à l'aide, qui était de nature à favoriser cet apport.

Chapitre IV

Conclusion

51. Le Comité a estimé qu'il pouvait jouer le rôle de groupe de réflexion ou centre de diffusion de connaissances sur la gouvernance et l'administration publique à l'intention du Conseil économique et social et de l'Organisation des Nations Unies. Étant donné la rapidité des changements et les nouveautés que connaissaient les États membres, il importait de centraliser les compétences techniques sur les facteurs émergents qui déterminaient la capacité des États.

52. Les activités menées par les États membres pour renforcer la capacité du secteur public avaient également une incidence directe sur la réalisation des objectifs de développement du millénaire. Le Comité a prié le Conseil économique et social d'étudier la possibilité de l'autoriser à tenir des sessions annuelles afin de suivre les progrès réalisés par les États membres et par l'Organisation pour développer la capacité de l'administration publique de réaliser les objectifs du millénaire.

53. La tâche du Comité se trouverait facilitée si certains de ses membres étaient expressément chargés de prendre les décisions d'organisation devant précéder ses réunions. D'autre part, comme le Conseil économique et social attendait du Comité qu'il fixe à l'avance l'ordre du jour de ses travaux, le Comité a décidé de créer un sous-comité chargé d'arrêter ses ordres du jour et de préparer ses sessions. D'autres sous-comités, créés par fonction ou par région, pourraient également faciliter la tâche du Comité.

54. Le Comité s'est déclaré disposé à mener une action de plaidoyer au nom de la communauté internationale de l'administration publique. De nombreuses conférences mondiales organisées sous l'égide des Nations Unies et sous d'autres auspices, notamment l'Assemblée du Millénaire, avaient traité des grands enjeux. L'objectif était de mener une action adaptée, ciblée et étroitement axée sur les activités de suivi des engagements pris à l'échelon international en matière de gouvernance et d'administration publique.

Annexe

Liste des documents

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
E/C.16/2002/1	2	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
E/C.16/2002/2	4	Données de base sur le secteur public : rapport du Secrétariat
E/C.16/2002/3	3	Le rôle crucial de l'administration publique et de la bonne gouvernance dans la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire : mise en valeur des ressources humaines : rapport du Secrétariat
E/C.16/2002/4	3	Importance du rôle de l'administration publique et de la bonne gouvernance dans l'application de la Déclaration du Millénaire : renforcement des capacités institutionnelles : rapport du Secrétariat
E/C.16/2002/5	3	Capacité du secteur public à soutenir la création et l'application des connaissances, de l'innovation et de la technologie pour le développement : rapport du Secrétariat
E/C.16/2002/6	3	Capacité financière du secteur public d'appliquer la Déclaration du Millénaire : rapport du Secrétariat
E/C.16/2002/7	3	Le rôle crucial de l'administration publique et de la bonne gouvernance dans l'application de la Déclaration du Millénaire : e-administration-applications existantes et conditions à réunir : rapport du Secrétariat